

N° 6077²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 mai 1999
relatif aux dénominations textiles**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(29.6.2010)

En date du 22 octobre 2009, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles ainsi que du texte de la directive 2009/121/CE de la Commission du 14 septembre 2009 que le projet de règlement se propose de transposer.

Les avis de la Chambre des métiers et de la Chambre de commerce sont parvenus au Conseil d'Etat par dépêche du 10 décembre 2009.

La directive 2009/121/CE à transposer modifie, aux fins de leur adaptation au progrès technique, les annexes I et V de la directive 2008/121/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dénominations textiles, transposée en droit national par le règlement grand-ducal modifié du 21 mai 1999 relatif aux dénominations textiles.

Le projet sous avis reprend le texte de la directive en ajoutant à l'annexe I la dénomination textile „mélamine“ ainsi que sa définition et en reprenant à l'annexe II la même notion.

Le Conseil d'Etat approuve le projet sous avis dont les deux articles ne donnent pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 29 juin 2010.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Georges SCHROEDER

